

COMMISSION FEDERALE D'EXPERTISE DES TYPES DE VEHICULES

Chariot de travail agricole (Vhc.spéc.) Marque F A H R Type M 66 / 3 Fiche d'homologation n° CH 5252 02

MOYENS D'IDENTIFICATION "M 66" de chaque côté sur capot arrière
"M 66/3" sur plaquette du constructeur. = ".../3" = moteur à 3 cyl., frappé par l'imp.
"1105/..." en préfixe du No de châssis

Numéro du châssis frappé à l'AV, à droite frontalement sur l'essieu avant + s. plaq. du construct.
 Signe d'identification du moteur frappé "F3L 912" à droite sur bloc du moteur sur plaquette rivée
 Constructeur FAHR AG, Gottmadingen (D) Importateur BUCHER-GUYER AG, Niederwenningen

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entretien avant
 Direction au centre Assistance _____
 Frein de service méc. à disques, s. arbres ritzel, 2 pédales avec
 Frein auxiliaire méc. s. disques s. arbre verrouill. s. r. AV
 Frein stationn. Ritzel, comm. p. levier
 Transmission mécanique ** Nombre vit. 3
 Blocage differ. _____ Crochet rem. _____ Vitesse max. 19* km/h

MOTEUR Genre en ligne Temps 4
 Marque DEUTZ Carbur. D
 Type F3L 912
 Position droite, centre Nombre cyl. 3
 Alésage 100 Course 120
 Cylindr. 2826 cm³ CV-Impot 14,39
 CV-puiss. 52 (DIN) à 2650 t/m
 Refroidissement air
 Bruit 82,5 dB (A) à 2650 t/m
 Amortissement bruit 1 pot

CARROSSERIE Forme moissonneuse-batteuse Nombre portes _____
 Toit ouvert _____
 Nombre de places : Total 1 ; AV 1 ; milieu _____ ; AR _____ ; Places debout _____

DIMENSIONS Voie AV 1780 AR 1080
 Diam. braquage G 9,50 DR 9,80
 Empattement 2680 / (/ /)
 Dimensions ext. Dimensions int.
 Longueur 6420 _____
 Largeur 2600 _____
 Hauteur 2980 _____
 Porte à faux AV 2560 _____
 AR 1180 _____
 lat. 600 _____

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>2660</u>	_____	<u>740</u>	<u>3400</u>
Charge utile	_____	_____	_____	_____
Poids total	<u>2660</u>	_____	<u>740</u>	<u>3400</u>
Garantie fabr.	<u>2900</u>	_____	<u>1400</u>	<u>4000</u>
Dimens. pneus	<u>12.4/11-28 6Ply 7.00-12 4Ply +)</u>			
Charge p. essieu	<u>2880</u>	_____	<u>960</u>	_____
de l'ensemble				
Poids maxi remorquable	_____ kg			

+) Sur dem. : 14.9/13-24 = 2880 à 1,3 atü
 Sur dem. : 8.50-12 = 1670 à 2,0 atü

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V
 Feux de route 2/HELLA K 11095 Avertisseur optique _____
 Feux de croisement permanents Feux de position 2/ds.phares
 Feux de gabarit 2/à l'avant Feux de brouillard _____
 Avertisseur 1/ électrique (1-ton) Niv. sonore 74 (dB/A)
 Essuie-glace _____ Lave-glace _____
 Feux arrières 2/sép.HELLA K2331 Catadioptrés 2/sép.70 Ø rge
 Feux stop 2/comb.HELLA K233 Feux de recul _____
 Eclair. plaque contr. _____ Plaque forme haute/oblongue _____
 Rétroviseur 2/extér.gauche + dr. Indic. vitesse _____
 Indic. direction clign. 4/ avec lampe-témoin
 AV orange latér. _____ AR orange
 Avert. clign. _____ Lampes de travail S.demande
1/ cale d'arrêt 270 x 165 x 140 mm

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
 Genre (Chariot de trav.agric.(Vnc.sp.)
 Marque & type FAHR M 66/3
 Chassis n° _____ (selon véhicule) _____
 Homologation n° CH 5252 02
 Forme de la carr. moissonneuse-batteuse
 Couleur _____ (selon véhicule) _____
 Places ass. : Total 1 (1 avant)
 Poids à vide 3400 Carburant D
 CV 14,39
 Charge utile _____ Cylindrée 2826 cm³
 Poids total 3400 Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé : 1106 / 4797

*) Vitesse maximum : 19 km/h à 2650 t/m au moteur

Plombage : 1/ sur vis de butée plein gaz ; 1/sur couvercle carter du carburateur

**) Transmission : Variateur ; vitesse sans palier dans chaque vitesse

§) Feux de route : Hauteur admise pr. raisons techn. ; Feux de gabarit : montés par imp.

Mécanisme de coupe : La soupape hydraulique est assurée mécaniquement

Inscription dans le permis de circulation, page 4 :

- Largeur totale 2600 mm ; ne peut circuler qu'avec une autorisation spéciale
- Tôle de protection doit être montée sur l'élévateur d'épis
- Les diviseurs doivent être démontés
- Dispositif de protection marqué jaune/noir doit être monté à l'avant de la table de /coupe/
- Fanions jaune/noir de 600 x 300 mm rivés de chaque côté à l'arrière et au centre à l'arrière

Lieu et date de l'expertise

NIEDERWENINGEN, 2.12.1968

La commission d'expertise